



LES FINANCES

Balayez le code QR pour
découvrir les institutions
financières ayant un
ou plusieurs points de
service physiques
dans Bellechasse.



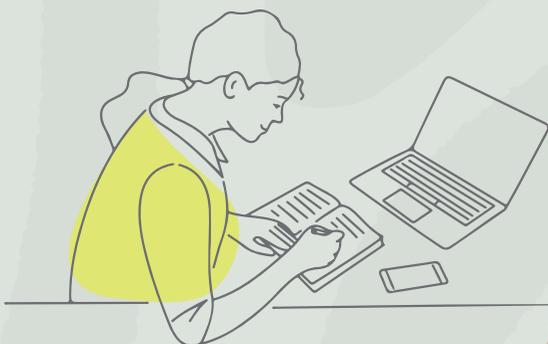
Ouvrir un compte bancaire

Ouvrir un compte est l'une des étapes à réaliser rapidement à votre arrivée au pays. Vous pouvez même, avec certaines institutions bancaires, ouvrir votre compte avant d'arriver ici.

Ce compte vous permettra de :

- recevoir votre salaire,
- retirer ou déposer de l'argent,
- faire des transferts internationaux,
- payer vos factures,
- et bien plus.





Balayez le code QR
pour obtenir toutes les
informations importantes
en lien avec votre
déclaration de revenus.



Déclaration de revenus au Québec et au Canada

Même si vous n'avez aucun revenu à déclarer ni d'impôt à payer, il est important de produire une déclaration de revenus (impôts) dès votre première année au pays.

Cette déclaration doit être faite pour le Québec et pour le Canada.

Vous pourriez bénéficier de :

1. Crédits d'impôt
2. Déductions
3. Programmes d'aide financière

Bien sûr, si vous travaillez, vous êtes dans l'obligation de produire une déclaration de revenus entre le 1^{er} janvier et le 30 avril de chaque année.

Avec la participation financière de :



MRC de
Bellechasse